

COMPTE-RENDU DU BUREAU DU CST DU 4 MAI 2022

Le Bureau du CST s'est réuni le 4 mai 2022 de 20 heures 30 à 23 heures .

Étaient présents Jean et Michèle BEAUDRY, Alain LACASSIE, Gérard MIQUEL, Ghislain LOMBARD, Eugène MAUREL, Christian FOULON, Coralie PERROCHAIN, Michel RANSOU

Jean-Paul MARTINS était excusé

1 NOMBRE DES LICENCIÉS : 99 à ce jour, et 100 en fin de réunion, suite au dépôt d'un nouveau dossier en soirée.

Débat autour de la date de la prise de licence. L'intérêt du Club est d'avoir, à tout moment, le plus grand nombre possible d'adhérents, pour tenir sa place auprès des pouvoirs publics, de son banquier et de la FFESSM. Certains plongeurs diffèrent leur adhésion jusqu'au dernier moment où ils vont bénéficier d'une prestation du Club. Cette pratique, outre qu'elle trouble l'égalité entre les adhérents, dont la plupart payent en début de saison, affecte la trésorerie du Club. Pour maintenir tout le monde sur un pied d'égalité, il est décidé de proposer à la prochaine AG d'approuver le principe selon lequel ***l'adhésion au Club est requise dès le dépôt de la demande de la prestation (accès à la piscine, formation, explo à HENDAYE, voyage, TIV...) et non pas lors de la prestation elle-même, toujours ultérieure. En d'autres termes, toute prestation du Club nécessite la souscription préalable de l'adhésion au Club à hauteur du service sollicité.***

Cette mesure n'empêche pas le Club d'accepter un certain échelonnement des paiements, si l'adhérent le souhaite.

2 FINANCES :compte courant : 39 609 €

Livret : 21 336 €

Titres : 5 636 €

L'exercice 2021/2022 s'annonce excédentaire, en raison du faible coût de l'entretien du bateau cette année, et de la réduction de la prime d'assurance pour le bateau, suite à deux années sans sinistre.

3 BATEAU : Jean et Ghislain l'ont visité le 30 avril. Les caillebotis en caoutchouc sont soupçonnés d'entretenir une humidité permanente préjudiciable à la conservation du pont. Il est décidé de les enlever définitivement semaine 19, en même temps qu'il sera procédé à l'entretien des quatre extincteurs. Jean, Christian et Ghislain se rendront à HENDAYE,

Gérard se chargeant du reconditionnement des extincteurs. A aucun moment, il n'y aura moins de deux extincteurs (mobiles ou fixes) à bord.

Le remplacement de l' HIPPOCAMPE a été abordé. Rien à espérer du côté de la Délégation à la Mer et au Littoral, ni du Comité des Pêches 40/64.

Jean présente le dossier d'un coquilleur en aluminium à vendre en Manche, facile à transformer en bateau de plongée, mais outre la distance, un moteur avec 30 000 heures de marche et un prix de 70 000 € font fortement hésiter.

Une rumeur laisse penser que TURBOMECA vendrait son bateau. Hervé CARENTS sera contacté sur ce sujet.

4 PRESIDENCE DE LA FFESSM : Frédéric DI MEGLIO, élu début 2021 puis invalidé pour des raisons de procédure, a été réélu à la présidence avec 71% des voix, contre 29 % à Jean-Louis DINDINAUD.

5 FORMALISATION DES TÂCHES AU SEIN DU CLUB : un organigramme est proposé, puis amendé, complété et accepté. Il est ci-joint.

Coralie PERROCHAIN prend la succession de Christian FOULON dans la gestion financière des plongées, dont les règles sont rappelées : les plongées se paient au responsable du matériel ou de Coralie si elle est présente lors du retrait dudit matériel au Club le vendredi, entre les mains du directeur de plongée sur le bateau, ou (au pire) lors du retour du matériel au Club le lundi soir.

Le coût d'une sortie du bateau (entre appareillage et accostage) est estimé à ce jour à 80 € (sans envisager pour le moment une hausse démesurée du coût du carburant). Le bateau ne sort donc qu'avec au moins cinq plongeurs payant, étant précisé :

que l'inscription aux sorties se fait par INTERNET

que les encadrants ne payent pas leurs propres plongées chaque fois qu'ils encadrent des élèves,

que les adhérents au forfait (pour motif de formation ou autre) qui dépassent leurs dix plongées dans l'année sont réputés avoir contribué à l'atteinte des 80 €.

et que les adhérents en retard du paiement des sommes dues seront suspendus de l'accès au bateau pour les sorties ultérieures.

Cette règle sera rappelée lors de l' AG du 24 septembre 2022.

6 PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE : elle est fixée au 24 septembre 2022, à 19 heures, très probablement à la Bourse du Travail de TARBES. Gérard approchera la Mairie pour s'assurer de la réservation de l'amphithéâtre.

Un appel à volontaires pour le renouvellement du tiers sortant est d'ores et déjà lancé.

7 CALENDRIER DES MANIFESTATIONS A VENIR : il se présente ainsi :

15 mai 2022 : Tarbes Urban Trail : course à pied sur TARBES et environs. Une cinquantaine de signaleurs est recherchée. Merci aux candidats de contacter Gérard

22 mai 2022 : exercices de sauvetage en mer à HENDAYE à l'initiative du CODEP 65

28 mai 2022 : inauguration à HENDAYE auprès de URPEAN du nouveau bateau du CODEP 64, l' ITXARORENA, destiné aux comptages aux BRIQUETS et accessible aux autres clubs moyennant 50 € par demi-journée ou soirée

4 juin 2022 : Tellement Tarbes au centre-ville de Tarbes. Le CST est inscrit. Tous les volontaires sont les bienvenus

7 au 10 juillet 2022 : Fête de la Mer et des Littoraux : la commune d' HENDAYE, à qui le CST avait adressé un courrier d'intérêt et de candidature, n'a manifesté à ce jour aucune réaction.

10 septembre 2022 : VITALSPORT : le CST a été sollicité, et a fait une réponse d'attente. Un appel aux encadrants va être lancé, dans l'idée de mobiliser au moins trois d'entre eux, sinon renoncement à VITALSPORT 2022.

10 et 11 septembre 2022 ; Forum des associations à TARBES ; le CST s'est inscrit. Michèle, Jean et Gérard de même, ainsi que Philippe NAUDIN.

8 CR DE LA REUNION DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DU 27 AVRIL 2022 : modifications mineures de ses statuts, relèvement de la cotisation de 5 à 20 €, portes ouvertes du Centre médico-sportif le 20 mai 2022 de 14 à 20 heures pour démonstration du matériel médical (test d'effort,...), club des bénévoles, communication et AG le 1er juillet 2022 à la Bourse du Travail, tel était l'ordre du jour.

9 PROPOSITION D' ECHANGE AVEC LE CLUB BABSUBAQUATIQUE : ce club nous a approchés pour partager nos accès à ses sites et à son bateau au départ du Port Vieux de BIARRITZ, et avec lui les nôtres sur HENDAYE. La réciprocité ne pose aucun problème, chaque club ayant posé ses règles d'accueil des adhérents d'autres clubs affiliés FFESSM. La principale difficulté est l'accès routier au Port Vieux, très pénalisante.

10 INITIATION AU HOCKEY SUBAQUATIQUE : ce sport de compétition est géré par une commission fédérale qui a une représentation à TOULOUSE. Nous avons été contactés pour une démonstration. Cette activité se pratique en apnée, entre deux et quatre mètres de profondeur, entre deux équipes, avec de petites crosses, un palet et un arbitre. Ce projet a suscité au sein du Bureau de multiples réserves. Son promoteur sera contacté.

10 QUESTIONS DIVERSES :

10-1 RETOUR A PAUL BOYRIE : M. LHUILLIER a été contacté par mail pour fixer nos horaires à Paul BOYRIE à partir de septembre 2022, en supposant les travaux terminés. L'idéal (qui a été demandé) serait de transposer à Paul BOYRIE les horaires actuels à Tournesol et à Rauner, soit trois soirées par semaine. Réponse en attente.

10-2 RIFAP : Jean Pierre ATTHARD organise le 7 mai une journée de formation RIFAP. Il sera approché pour savoir si quelques places seraient disponibles pour certains adhérents du CST en formation à qui le RIFAP manque.

10-3 CONTRÔLE DE LA PHARMACIE DU BATEAU : ce contrôle ne couvre que quelques fournitures (compresses, pansements,...) sans grand enjeu de sécurité. L'essentiel à bord est constitué par la bouteille d'oxygène, dont le contrat est en renouvellement.

PERMANENCES A VENIR

7 mai Ghislain LOMBARD

14 mai Michèle BEAUDRY

21 mai Gérard MIQUEL

28 mai Alain LACASSIE

Prochain Bureau mercredi 1er juin 2022

Dressé le 5 mai 2022 sur les notes de Coralie PERROCHAIN

Michel RANSOU